

**RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXECUTIF DU 12 SEPTEMBRE 2020 en
Go To Meeting avec décisions prises en séance dans le respect des articles
33 et 88 du Règlement Intérieur de la FFVoile**

V1.0

Elus :

Présent.e.s : HENARD Nicolas, BACCHINI Henry, CHAURAY Marie-Pierre, FRETAY Stéphane, HARLE Sylvie, RUSSO Ed, SALOU Jean-Pierre

Excusé.e.s : FOUNTAINE Claire, MIGRAINE Corinne

Invité.e.s :

Présent.e.s : CATHELINÉAU Jacques, MARLIOT Eric, MEUNIER Philippe, SOYEZ Jean-Michel, DERRENDINGER Arnaud pour les points 3.11 et 4.1

Excusé.e.s : DARROU Valérie, GANTER Pierre, MEZOU Laurence

1 Introduction du Président

Information	Le Président introduit la séance en faisant un point sur les différents sujets d'actualité.
--------------------	---

2 Point licences

Information	Le Bureau exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 6 septembre 2020.
--------------------	--

3 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

3.1 Approbation des relevés de décisions du BE en GTM du 11/07/2020 et du BE exceptionnel du 26/08/2020

3.1.1 Relevé de décisions du BE du 11 juillet 2020

Décision BE-200912-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité le relevé de décisions du BE du 11/07/20 en GTM. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 18/09/2020
----------------------------------	---

3.1.2 Relevé de décisions du BE exceptionnel du 26 août 2020

Décision BE-200912-02	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité le relevé de décisions du BE exceptionnel du 26/08/20 en GTM. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 18/09/2020
----------------------------------	--

3.2 Serveur Vocal Interactif

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance des évolutions en cours visant à faciliter et fluidifier les contacts avec la FFVoile : <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un Serveur Vocal Interactif ;• Refonte de la page contact du site Internet (visibilité et précision améliorées, diffusion des lignes téléphoniques et adresses mails nominatives des points d'entrée pour chaque département, pôle, service).
--------------------	--

3.3 Ristourne aux ligues

3.3.1 Clarification de la règle de gestion des ristournes aux ligues à compter de 2020

Décision BE-200912-03 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile confirme les décisions déjà prises par le BE et le CA dans leur séance respective du 07 septembre et du 28 septembre 2019 s'agissant des nouvelles règles d'attribution et de gestion de la ristourne annuelle versée aux ligues régionales et rappelle que sont applicables, à compter du 1er janvier 2020, les règles suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Maintien d'une ristourne versée annuellement aux ligues, basée sur le nombre de licences délivrées au sein de chaque ligue et facturées aux clubs par la FFVoile- Montant :<ul style="list-style-type: none">• Licence club (licence adulte et jeune) : 26,5 % des licences délivrées au sein de la ligue• Passeport Voile avec gestion non régionalisée (PV) : 26,5 % des PV délivrés au sein de la ligue• Passeport Voile avec gestion régionalisée (PVR) : 6,27 € par PVR jusqu'à l'objectif fixé à la ligue et 9,9 € par PVR au-delà de l'objectif (Base chiffres 2020) (*)• Licence temporaire et Pass Voile : pas de ristournes aux ligues.
--	--

	<p>- Règle de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assiette de calcul de la ristourne annuelle est constituée des licences délivrées en année N, soit l'année en cours (et plus en années N-1). Par exemple, la ristourne 2020 est constitué des licences délivrées en 2020 ; • et le versement aux ligues de la ristourne constituée des licences délivrées en année N est également effectué en année N (paiement à la ligue dans le même mois de l'encaissement des licences délivrées par les clubs). Par exemple, le versement de la ristourne constituée des licences délivrées en août 2020 sera effectué au 30 septembre 2020. <p>Le BE souhaite rappeler, à toutes fins utiles, que l'attribution de cette ristourne constitue une subvention (aide financière) de la FFVoile à ses organes déconcentrés et relève, par suite, d'une décision unilatérale de la FFVoile laissée à sa libre appréciation notamment sur sa pérennisation, sur ses modalités ou encore sur l'assiette de calcul.</p> <p>Même si la compétence en matière de décision liée aux ristournes aux ligues est habituellement du domaine du Bureau Exécutif de la FFVoile, la présente résolution sera également soumise au Conseil d'Administration de la FFVoile afin que celui-ci confirme les règles d'attribution et de gestion applicables à compter du 1er janvier 2020 telles qu'elles sont détaillées ci-dessus et ont été validées dans sa séance du 28 septembre 2019.</p> <p>(*) NB : Pour rappel, l'objectif fixé à chaque ligue chaque année correspond à la moyenne de PVR délivrés au sein de la ligue lors des 4 dernières années + 1% (sauf exceptionnellement en 2020 – décision BE-200528-05).</p> <p>Le montant de la ristourne aux ligues par PVR délivré est fixé par décision annuelle du BE en fonction du prix de vente du PVR.</p> <p>Vote du BE : « Pour » à l'unanimité</p>
--	--

3.3.2 Litige sur les ristournes en Bretagne

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé du litige avec la ligue Bretagne de Voile sur les ristournes licences.
--------------------	---

3.4 *Abrogation du Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage et suppression des Commissions disciplinaires Antidopage*

Décision BE-200912-04 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité les propositions d'abrogation du Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage et de suppression de la Commission Nationale de Discipline Antidopage et du Conseil Fédéral d'Appel Antidopage, avant de les soumettre au CA pour validation.
--	--

3.5 Modifications de l'organigramme

Décision BE-200912-05	Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité les modifications ci-dessous de l'organigramme :	
	V0.68	Suppression de la CND Antidopage et du CFA Antidopage
	V0.68	Composition du GP 09 : Ed RUSSO, Sabine LAPERCHE, Pierre GINS, Claude VIDAL, Caroline LAMOUREUX, Janick LEMOAL, Bernard DESTRUBE, Frédéric MAGNIER, Damien SEGUIN, Olivier DUCRUIX, Francis DUBES

3.6 Risques et opportunités 2020 (vs Budget 2020)

Information	<p>Le Bureau exécutif de la FFVoile est informé des risques et opportunités 2020 par rapport au budget voté à l'AG de juin 2020 et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une forte amélioration de la vente des licences partiellement compensée par la quote-part d'assurance associée et la ristourne aux ligues relatives aux licences• Cette forte amélioration de la vente des licences oblige la FFVoile à réintégrer la quote-part des fonds FFVoile relative à la Convention d'Objectifs. Ces fonds FFVoile ont été mis à zéro dans le budget 2020 du fait de la forte perte prévue.• La somme des risques et opportunités présente une légère amélioration du budget mais il est encore trop tôt pour considérer que cette amélioration perdurera jusqu'à la fin de l'année.
--------------------	---

3.7 Processus budgétaire 2021

Information	Le Bureau exécutif de la FFVoile est informé des grandes étapes du processus budgétaire 2021.
--------------------	---

3.8 Transition et évolution du service comptable et financier

Information	Le Bureau exécutif de la FFVoile est informé de l'évolution du service comptable et financier ainsi que des points essentiels de la transition en cours.
--------------------	--

3.9 Plan d'action Pacte Fédéral

Décision BE-200912-06	Le Bureau Exécutif discute et valide à l'unanimité les grandes lignes de la démarche autour du thème « pacte fédéral ».
----------------------------------	---

3.10 Rescrit mécénat

Information	Le Bureau exécutif de la FFVoile est informé du résultat du rescrit mécénat déposé par la FFVoile. L'absence de réponse ne vaut pas accord définitif de l'administration (qui pourra toujours ultérieurement donner une réponse négative) mais permet à la FFVoile d'émettre de reçus fiscaux et donc au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôt sans risque de se voir infliger l'amende fiscale.
--------------------	---

3.11 Point d'étape RSE – opération APER – collecte des bateaux en fin de vie auprès des clubs

Information	Le Bureau exécutif de la FFVoile est informé de l'engagement de la FFVoile au côté de l'APER pour organiser gratuitement la collecte et le traitement des bateaux de plaisance ou de sport hors d'usage dans les écoles de voile.
--------------------	---

4 Département Economique Social et Environnemental

4.1 Convention « La Mer est à Vous »

Information	Suite à la validation par le BE du 26/08/2020 du projet « la Mer est à Vous » avec pour conséquence la signature par la FFVoile de la convention de subvention avec la caisse des dépôts et consignations, le BE du 12/09/2020 prend connaissance pour information du contenu de ladite convention. lui sont également présentées les modalités d'organisation du suivi financier du programme au sein de la FFVoile
--------------------	---

4.2 CESE National

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des réflexions menées par le DESE quant à l'utilisation des fonds du « CESE national » et donne un accord de principe pour permettre au DESE de poursuivre sur les orientations proposées.
--------------------	--

4.3 Bilan de saison Pôle Prospective et Développement Economique, 1^{ère} tendance

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des 1 ^{ères} tendances du bilan de saison 2020.
--------------------	--

5 Département Compétition Performance

5.1 Nations Cup E-sailing

Information	Le Bureau Exécutif est informé de la Sélection d'une équipe « FFVoile » pour la Nation's Cup E-Sailing.
--------------------	---

5.2 Formation Freg

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des formations à distance au logiciel FREG proposées par la Département Compétition et Performance pendant le confinement et des évolutions en cours/à venir.
--------------------	---

5.3 Labélisation SN Sablais – Centre de Formation au Stage World Sailing

Décision BE-200912-07	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile accorde, à titre provisoire, aux Sports Nautiques Sablais (SNS) le statut de « Centre Habilité WORLD Sailing-FFVoile » pour l'organisation de stages dits « Stages World Sailing ».</p> <p>Une convention entre la FFVoile et les SNS devra être signée dans les meilleurs délais. L'habilitation définitive n'interviendra qu'après visite physique du Centre dès que possible.</p> <p>Vote du BE : « Pour » à l'unanimité</p>
----------------------------------	---

5.4 Championnat de France Elite

Information	<p>Compte tenu de l'année exceptionnelle qui vient de se dérouler en matière d'organisation de compétitions sportives, du report des Jeux Olympiques de Tokyo à 2021, de l'annonce faite des coureurs sélectionnés aux Jeux Olympiques et des modifications de séries au programme de Paris 2024, le Département Compétition Performance après concertation avec le Directeur des Equipes de France, informe le Bureau Exécutif de la FFVoile, que seuls, les titres de Championne et Champion de France Elite Laser Radial Fille et laser standard Garçon seront décernés cette année.</p> <p>Ces titres seront décernés lors de la Coupe Nationale Laser qui se déroulera à Hyères (COYCH) du 28 au 31 octobre 2020.</p>
--------------------	--

5.5 Accueil des équipes étrangères auprès des équipes de France à MARSEILLE

Décision BE-200912-08	<p>Le bureau exécutif, actant de la directive technique nationale relative à l'accueil d'étrangers auprès des équipes de France à Marseille, valide à l'unanimité le montant journalier demandé en contrepartie de 15€ par personne et de 10€ par bateau au ponton, toute journée entamée étant due. Il mandate le DTN et ses équipes au recueil de cette somme qui sera affectée au budget du haut niveau.</p> <p>Il est par ailleurs informé que sera mis en place un formulaire comprenant les conditions d'accueil de l'équipe étrangère et tenant lieu d'attestation de paiement. En double exemplaire, Il sera signé des deux parties. La partie FFVoile sera ensuite transmise par le signataire fédéral à la comptabilité accompagnée du règlement.</p>
----------------------------------	---

6 BE et commissions indépendantes/ CCA

6.1 *Modification de la Charte du Jury d'appel*

Décision BE-200912-09 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité les modifications proposées de la charte du Jury d'Appel.</p> <p>Ces modifications devront être soumises au CA pour approbation.</p>
--	---

6.2 *Prorogation d'un an des qualifications nationales des arbitres*

Décision BE-200912-10	<p>Le Bureau Exécutif est informé, sur proposition de la CCA, et compte tenu de la crise COVID-19, approuve à l'unanimité la prolongation d'un an de validité des qualifications attribuées entre 2017 et 2020, dont le renouvellement s'échelonnera comme suit :</p> <p>Arbitres qualifiés 2017-2020 : Qualification renouvelable 31/12/2021 Arbitres qualifiés 2018-2021 : Qualification renouvelable 31/12/2022 Arbitres qualifiés 2019-2022 : Qualification renouvelable 31/12/2023 Arbitres qualifiés 2020-2023 : Qualification renouvelable 31/12/2024</p> <p>Arbitres qualifiés 2019-2020 : Qualification renouvelable 31/12/2021 Arbitres qualifiés 2020-2021 : Qualification renouvelable 31/12/2022</p> <p>Cette prolongation permet de ne pas modifier les critères d'évaluation (même nombre d'années de pratique, même nombre potentiel d'épreuves arbitrées, du fait de l'année blanche 2020).</p>
----------------------------------	--